Image not found or type unknown

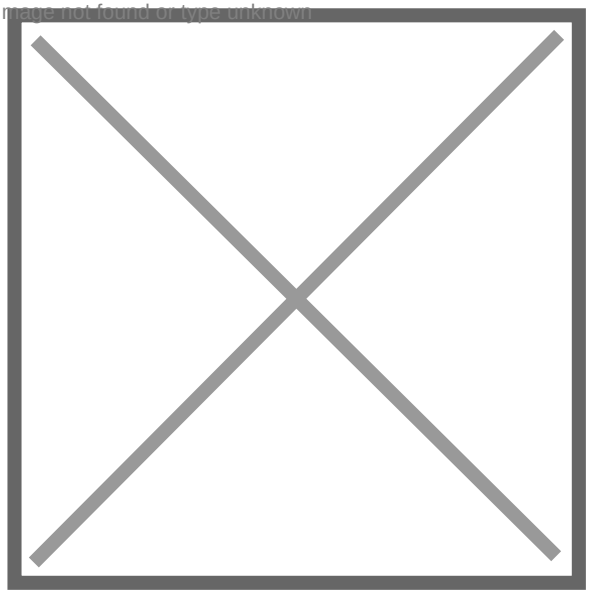

Litige réparation de voiture

Par **andre**, le **08/11/2011** à **15:15**

Bonjour,

Une réparation a été effectuée sur ma voiture qui ne démarrait plus.
Suite à cette réparation la voiture ne démarrait tout de même pas (elle n'est même pas sortie du garage)
Aujourd'hui le garagiste me réclame une somme de 273 € Alors que le véhicule n'est pas en état
De plus il n'y a pas eu de devis.

Dois-je régler cette facture?

Merci d'avance de bien vouloir répondre à ma question.

Cordialement,

A.T.

Par **mimi493**, le **08/11/2011** à **15:26**

Le garagiste a une obligation de résultats donc non, vous n'avez pas à payer
Le devis n'est pas obligatoire, juste l'ordre de travaux

Par **andre**, le **08/11/2011** à **17:44**

Merci bien pour votre réponse

cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés